

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL A 20H00

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, LABBAYE Bernard, GRAFFOULIERE Daniel, MONTAGNE Thomas, TREMELO Michel, GONZALEZ Patrick.

Mesdames GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MABY Danièle, MARQUAIRE Danielle, REBOUL Odile.

ABSENTS EXCUSES : Madame Gwenaëlle DUPONT (procuration à Bernard LABBAYE), Madame Bernadette VITALE (procuration à Danielle MARQUAIRE), monsieur Nicolas BERTRAND (procuration à Laurence De LUZE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile REBOUL

DECISIONS DU MAIRE : 4 renoncations au DPU : FAVRE/RIPERT/BOUISSON/ZURFLUH

1) CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHE (MAPA) / CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur Trémélo expose le projet de délibération qui consiste à autoriser le maire à signer les marchés de travaux pour la construction du groupe scolaire prévu au quartier des Espinasses. Il s'agit d'un marché adapté qui a donné lieu à une analyse des offres et à une négociation ensuite. Le montant global du marché s'élève à 3 736 452,19 euros HT soit 4 483 742,63TTC. Mme Reboul fait part de ses interrogations sur la capacité des entreprises les "moins disantes" (notamment l'entreprise STMS qui a été retenue sur 4 lots), à respecter le cahier des charges et les ambitions environnementales du Label BDM Or. M. Trémélo indique que ces offres ont pu être retenues car des modifications techniques ont été proposées, que leur validité technique a été vérifiée et confirmée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et qu'elles seront sans conséquence sur la qualité du projet; M. le maire ajoute que ces adaptations seront sans conséquences sur l'obtention des subventions.

Mme Reboul demande si le projet de "city-stade" est toujours prévu dans l'aménagement du quartier des Espinasses. Monsieur le maire répond par la négative

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le marché de travaux pour la construction du groupe scolaire
- APPROUVE l'attribution des 16 lots du marché
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

VOTE :

POUR : 13 / ABSTENTIONS : 2 (Gonzalez, Reboul)

Monsieur le Maire expose que les 3 points suivants à l'ordre du jour de ce conseil concernent les prêts nécessaires au financement du projet de groupe scolaire des Espinasses: 3 prêts ont été négociés avec plusieurs organismes bancaires, la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse a été retenue.

2) CREDIT RELAIS

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la construction du futur groupe scolaire, il est opportun de recourir à un Crédit Relais dans l'attente des subventions attribuées par la Région, l'Etat et le Département pour un montant de 2 581 000.00 €.

Le Conseil Municipal, prend connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse le 26.04.2021.

D'après les caractéristiques du crédit relais « différé partiel » - Attente de subventions

- Montant: 2 581 000.00€

- Frais de dossier : 0.15%
- Durée : 3 ans
- Périodicité annuelle: 0.85%

Remboursement du capital : effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois, ou au plus tard à la date limite du contrat.

Le calcul des intérêts est effectué annuellement.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide de :

Retenir la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse comme partenaire financier et autorise Monsieur le Maire à signer le crédit relais « attentes de subventions » pour un montant de 2 581 000.00€.

VOTE :

POUR : 13 / ABSTENTIONS : 2

3) CREDIT RELAIS

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de la construction du futur groupe scolaire, il est opportun de recourir à un Crédit Relais concernant le préfinancement de la TVA pour un montant de 895 185.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse le 26.04.2021,

D'après les caractéristiques du crédit relais « différé partiel » - Préfinancement TVA

- Montant: 895 185.00 €
- Frais de dossier : 0.15 %
- Durée : 2 ans
- Périodicité annuelle: 0.80 %

Remboursement du capital : effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois, ou au plus tard à la date limite du contrat.

Le calcul des intérêts est effectué annuellement.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide de :

Retenir la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse comme partenaire financier et autorise Monsieur le Maire à signer le crédit relais « préfinancement TVA » pour un montant de 895 185.00€.

VOTE :

POUR : 13 / ABSTENTIONS : 2 (Gonzalez-Reboul)

4) PRET TAUX LIVRET A

Monsieur le Maire expose qu'un emprunt de 1 636 000.00 euros est nécessaire pour financer la construction du futur groupe scolaire. Il expose les caractéristiques du prêt " livret A" négocié avec la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse: durée 30 ans mais remboursement dès perception du produit de la cession de l'ancienne école, frais de dossier 2454.00 euros, taux livret A + marge de 0.70% l'an

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

D'après les caractéristiques du prêt taux livret A, travaux du groupe scolaire :

- Montant du contrat de prêt : 1 636 000.00€
- Durée du contrat de prêt : 30 ans
- Taux du prêt : taux du livret A + marge de 0.70% l'an
- Amortissement du capital: linéaire
- Périodicité des échéances : annuelle
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Frais de dossier : 2 454.00€

Remboursement anticipé du capital : indemnité de 3% du montant remboursé par anticipation
Garantie : la commune s'engage au remboursement partiel du prêt sur 30 ans à hauteur du produit de cession de l'ancienne école et dès sa perception.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide de :

Retenir la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse comme partenaire financier et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt « travaux groupe solaire » pour un montant de 1 636 000.00€.

VOTE :

POUR : 13 / ABSTENTIONS : 2 (Gonzalez, Reboul)

Fin de séance : 21h00.